



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

DELIBERATION N° 26-009

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE DE BAILLIF – 3EME EDITION DE NWEL BO KAZ



Le Conseil d'Administration de TERRES CARAIBES - Etablissement Public Foncier Guadeloupe – Saint-Martin, régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni le **mercredi 21 janvier** à TERRES CARAIBES -, Route de la Rocade 97139 Grand-Camp LES ABYMES, sous la présidence de monsieur Patrick SELLIN, en présence de madame Josiane GATIBELZA membre d'honneur, de l'établissement.

Etaient Présents

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT
ALIX NABAJOOTH	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
LOULY BONBON	CAGSC	TITULAIRE
HERIC ANDRE	CAGSC	TITULAIRE
EDMEE MAURIELLO	CANBT	TITULAIRE
YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
LOUIS MUSSINGTON	COM SAINT-MARTIN	TITULAIRE

Etaient Représentés

NOM PRENOM	COLLEGE	STATUT	REPRESENTE PAR	COLLEGE	STATUT
ERIC JALTON	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
LILIANE MONTOUT	CARL	TITULAIRE	YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
JEAN BARDAIL	REGION	TITULAIRE	PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE



CONSEIL D'ADMINISTRATION – MERCREDI 21 JANVIER 2026 – SIEGE TERRES CARAIBES

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

Présent Absents/Excusés
971-794380733-20260121-26-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT	OBSERVATIONS
PIERRE THICOT	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	
JEAN-CLAUDE MAES	CCMG	TITULAIRE	
PHILIPPE DEZAC	CANBT	TITULAIRE	
BLAISE MORNAL	CANGT	TITULAIRE	
JEAN-MARIE HUBERT	REGION	TITULAIRE	
DAVID MONTOUT	REGION	TITULAIRE	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794389733-20260121-26-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 21/01/2026

Publication le 24/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DiCTAJ/BRA du 10 mai 2013, modifié, portant création de l'Établissement Public foncier Guadeloupe, devenu « TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe Saint-

Martin » et les arrêtés modificatifs ainsi que les statuts ;



Vu le règlement intérieur de l'EPFL de Guadeloupe devenu « TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe Saint-Martin » approuvé par délibération n°17-052 du conseil d'administration en date du 08 novembre 2017 et les délibérations modificatives ;

Vu la délibération n°16-029 – « Modalités de participation de l'EPF de Guadeloupe aux manifestations organisées par les collectivités et EPCI membres » ;

Vu la demande émanant de la Ville de Baillif qui invite TERRES CARAIBES à soutenir l'organisation de la 3^{ème} édition de la manifestation intitulée « Nwèl bò kaz » ;

Considérant l'intérêt pour TERRES CARAIBES à associer son image aux valeurs positives véhiculées par l'organisation de « Nwèl bò kaz » qui constitue une animation de proximité, pensée par et pour les habitants, où chaque génération trouve sa place et participe à faire vivre le patrimoine vivant ;

Considérant que le projet de la Ville de Baillif répond à l'ensemble des critères de sélection énumérés dans la délibération n°16-029 – « Modalités de participation de l'EPF de Guadeloupe aux manifestations organisées par les collectivités et EPCI membres » ;

Après en avoir délibéré,

***LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTENT LA DELIBERATION
DONT LA TENEUR SUIT :***

ARTICLE 1 : Une subvention d'un montant de 8 000,00 € (huit mille euros) est attribuée à la Ville de Baillif dans le cadre de l'organisation de la 3^{ème} édition de la manifestation intitulée « Nwèl bò kaz ».

ARTICLE 2 : La Directrice Générale et le Payeur Régional sont chargés, pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.



Les ABYMES, le 21 janvier 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-009-DE

Accusé de réception - Président de

TERRES CARAIBES

Publication : 21/01/2026

EPF Guadeloupe-Saint-Martin

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur Patrick SELLIN

Le 1^{er} Vice-Président de

TERRES CARAIBES

EPF Guadeloupe-Saint-Martin

Monsieur Alix NABAJOH

Les actes pris par TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe-Saint-Martin sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

DEPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260



Accusé certifié exécutoire

B.P.11

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026 TELEPHONE : 05 90 99 86 53

Pour l'autorité compétente par déposition TELECOPIE : 05 90 81 96 12



MAIL : g.fauconnier@ville-baillif.fr

Service : Culture et Patrimoine

Dossier suivi par : G. FAUCONNIER

N°25/ 1066 / S

Baillif, le 24 novembre 2025

Madame le Maire

Marie-Yveline THEOBALD PONCHATEAU

A

**Madame la Directrice Générale
TERRES CARAÏBES**

**Route de la rocade --Grand camp
97139 ABYMES**

**Objet : Demande de soutien pour la 3^e édition de « Nwel Bô Kaz » à Baillif
P.J. : Budget prévisionnel – Nwel Bô Kaz 2025**

Madame la Directrice Générale,

Nous avons le plaisir de solliciter votre soutien dans le cadre de la 3^e édition de « Nwel Bô Kaz », un événement culturel et intergénérationnel organisé à Baillif à l'occasion des fêtes de fin d'année.

« Nwel Bô Kaz » est bien plus qu'une animation festive. C'est un moment de partage, de mémoire et de transmission. Dans l'esprit du *chanté Nwel*, il réunit les habitants autour des cantiques traditionnels, d'un marché de produits locaux de Noël, ainsi que d'ateliers valorisant les savoir-faire anciens, les coutumes locales et la chaleur humaine qui caractérise notre territoire. Il s'agit d'une animation de proximité, pensée par et pour les habitants, où chaque génération trouve sa place et contribue à faire vivre notre patrimoine vivant.

Afin de garantir la réussite de cette manifestation et d'en maintenir l'accès gratuit pour tous, nous recherchons des partenaires engagés. À ce titre, nous serions honorés de pouvoir compter « Terres Caraïbes » parmi les soutiens de l'événement et vous proposons une participation financière d'un montant de **8 000 euros**.

Votre soutien permettrait notamment de financer :

- La prestation des musiciens et du groupe traditionnel ;
- La mise en place logistique (sonorisation, éclairage, sécurité, *Logistique...*)
- Les ateliers de transmission de savoir-faire (cuisine, artisanat, *produits agricoles transformés...*)
- Les supports de communication.

En contrepartie, nous nous engageons à valoriser « Terres Caraïbes » sur l'ensemble de nos supports : affiches, flyers, communiqués, réseaux sociaux.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Yveline THEOBALD PONCHATEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-009-01



COMMUNE DE
BAILLIF

Accusé certifié exécutoire

BUDGET PREVISIONNEL NWEL BÖ KAZ 2025

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DEPENSES	€	RECETTES	€
KASSIKA	4000	DEETS- Subvention d'Etat	5000€
Sono	2000	Sponsor	8000
Location	3500	Commune	2000
Sécurité	1700		
Animation	2500		
Communication	500		
SACEM	300		
Collation	500		
Total	15000	Total	15000

La Maire



Mme Marie Yveline THEOBALD PONCHATEAU